

Sécurité à domicile Signalisation lumineuse pour personnes malentendantes

Pour que vous restiez en contact



Prendre soin de vous

FSASD 

Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

Le système de signalisation lumineuse

est destiné à compléter la sonnerie du téléphone ou celle de la porte d'entrée par des signaux visuels : lampes flash.

Quelle est notre mission ?



Ce système contribue à la prévention de l'isolement des personnes malentendantes ou sourdes. Malgré leur handicap, il leur permet de rester en contact avec l'extérieur et de se sentir en sécurité à leur domicile.

Quelques détails pratiques

Un contrat de location d'un appareil de sécurité vous est remis lors de l'installation.

Nous assurons le suivi du fonctionnement des installations et nous nous déplaçons à domicile 7 jours sur 7.

Par ailleurs, un collaborateur social se rend régulièrement chez vous pour :

- vous rappeler le fonctionnement de l'appareil,
- vérifier l'installation,
- vérifier vos besoins,
- faire le lien avec les autres services de la FSASD.



Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins à domicile ?

Les prestations **d'aide et de soins à domicile** couvrent également les domaines suivants :

- soins à domicile (soins infirmiers, y compris soins d'hygiène et corporels)
- hospitalisation à domicile (HAD)
- aide pratique
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement)
- aide aux familles (garde, suppléance et autres)
- repas à domicile et organisation de repas de midi en compagnie dans un restaurant de proximité
- sécurité à domicile : - système d'appel à l'aide
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- unité d'accueil temporaire de répit.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.

Les prestations de sécurité à domicile

- Installation d'un ou deux émetteur(s) relié(s) à la sonnette de la porte d'entrée, à l'interphone et/ou au téléphone afin de compléter leur son par des flashes lumineux.
- Nombre et emplacement des flashes modifiables sur simple demande.
- Démonstration du fonctionnement lors de la mise en service.

Comment s'organise notre intervention ?

L'installation du système a lieu :

- à votre demande ou à celle de votre entourage, de votre médecin ou d'une institution ;
- suite à une évaluation effectuée à votre domicile par des professionnels de la FSASD.

Lors de l'installation, une explication vous est donnée et un essai est réalisé.

A votre demande, une démonstration de nos appareils peut être organisée à votre domicile.



Chaque jour de l'année, 24h/24, les professionnels de la FSASD interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée au 022 420 20 00

La FSASD vous accueille dans ses quatre centres de maintien à domicile :

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal Mermillod 36 – 1227 Carouge
Tél. : 022 420 20 11 – Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a – 1201 Genève
Tél. : 022 420 20 12 – Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève
Tél. : 022 420 20 13
Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre de maintien à domicile Onex

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex
Tél. : 022 420 20 14 – Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Adresse de correspondance :
avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge

Pour le service de sécurité à domicile

Tél. : 022 420 24 00
du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.